



## DOSSIER D'INSCRIPTION – FC PSE1/2

### Formation continue aux PSE1 – PSE2

NOM

PRENOM

Pour exercer, le secouriste doit tous les ans faire une formation continue en secourisme de son niveau de compétence. Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du P.S.E. 1, et/ou P.S.E. 2 qui souhaitent rester à jour, telle qu'elle est définie dans les textes d'état.

La durée de la formation est de 7 heures.

L'association Prêts à secourir vous propose des sessions de formation, à savoir :

DIPLOME A RECYCLER : PSE1  OU PSE2  ( Nous fournir la dernière attestation de FC PSE )

Notifié la date choisie : .....

#### La formation se déroulera :

De 08h50 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 sur la commune de Dolus d'Oléron pour un tarif de 65,00 €.

Le règlement pourra s'effectuer par chèque à l'ordre de « prêts à secourir » ou par bon de commande à l'ordre de « prêts à secourir » si les frais du stage sont pris en charge par votre employeur.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 5 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 14 stagiaires.**

**Toutefois, l'association Prêts à secourir se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 6 stagiaires n'était pas atteint.**

**Attention : la date limite de dépôts du dossier complet doit se faire 2 jours avant la date d'entrée en stage.**

#### Dossier à retourner complet à :

Association « Prêts à secourir »  
8 bis route de la côte,  
17550 DOLUS D'OLERON

Ou par email :

[fd.pretsasecourir@gmail.com](mailto:fd.pretsasecourir@gmail.com)

#### Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Fabrice DEPIERRIS  
06 21 25 12 60

Ou

Gaëtan RABILLER  
06 64 92 46 76



toute personne formée peut dispenser les gestes de premiers secours



## FORMATION CONTINUE PSE1 / PSE2

CIVILITE

MADAME

MONSIEUR

NOM

PRENOM

NOM DE JEUNE FILLE

DATE DE NAISSANCE

LIEU DE NAISSANCE

CODE POSTAL DU LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE

EMAIL

COMPETENCE VISEE

FC PSE1

FCPSE1-2

NIVEAU D'ETUDES :

CAP, BEP

BACCALAUREAT

DEUG, BTS, DUT, DEUST

LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE, BUT  MAITRISE, MASTER 1

MASTER, DIPLOME D'ETUDES APP., DIPLOME D'ETUDES SUP. SPE., DIPLOME D'INGENIEUR

DOCTORAT, HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

PROFESSION ACTUELLE

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

NIVEAU DE SECOURISME ACQUIS



toute personne formée peut dispenser les gestes de premiers secours

Je, soussigné ..... atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie.

Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : ..... le..... SIGNATURE :

**Je cède / Je ne cède pas** (rayer la mention inutile) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux.

Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association Prêts à secourir de la FNMNS.

Fait à : ..... le..... SIGNATURE :

**CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION PRETS A SECOURIR**

Dossier reçu le :        /        /

- Pièces jointes :
- Chèque
  - Bon de commande
  - Enveloppe A4 nommée et timbrée
  - Règlement intérieur

Observations :

Ce « BULLETIN D'INSCRIPTION » est à nous retourner dûment complété et signé, accompagné :

- du mode règlement  Chèque  Bon de commande, (à l'ordre de PRETS A SECOURIR),
- d'un montant de 65,00 € (paiement en 2x possible),
- d'une **enveloppe au format A4**, timbré au tarif en vigueur avec vos coordonnées afin de vous faire parvenir votre attestation de formation,
- du règlement intérieur signé.
- diplôme initial CFAPSE, ou AFCPSAM, ou PSE1, ou PSE2 et de votre dernière attestation de formation continue PSE.

A

NOM ET SIGNATURE DE L'APPRENANT

LE



toute personne formée peut dispenser les gestes de premiers secours

## COMPORTEMENT A OBSERVER DURANT LES FORMATIONS

### Article 1

Toute personne suivant une formation au sein de l'association Prêts à secourir de la FNMNS est couverte par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.

### Article 2

Le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés à tierce et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la F.N.M.N.S. permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.

### Article 3

Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet. Ce dossier est à envoyer à : Association « Prêts à secourir », 8 bis route de la côte, 17550 DOLUS D'OLERON ou par email.

### Article 4

Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.

### Article 5

Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.

### Article 6

Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par mail (par mail). Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.

### Article 7

Toute formation commencée est due sauf empêchement majeur apprécié par le conseil d'administration Prêts à secourir de la F.N.M.N.S. Si le candidat tombe malade (sur justification d'un certificat médical) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée.

### Article 8

Une somme sera gardée en cas de désistement dans les 10 jours qui précèdent une formation

- 30 euros pour le P.S.C. 1 et une formation continue (recyclage) P.S.E. 1 ou/ & 2,

- 50 euros pour une formation initiale P.S.E. 1 ou P.S.E.2,
- 10 euros pour la révision du P.S.C.1.

### Article 9

Une somme de **15 euros** sera demandée pour tout duplicata de « diplôme » délivré par la F.N.M.N.S.

### Article 10

La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (aucun remboursement ne sera effectué) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.

### Article 11

Le candidat débiteur :

- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
- ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
- ne pourra suivre la formation.

### Article 12

Le candidat cède son droit à l'image pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association.

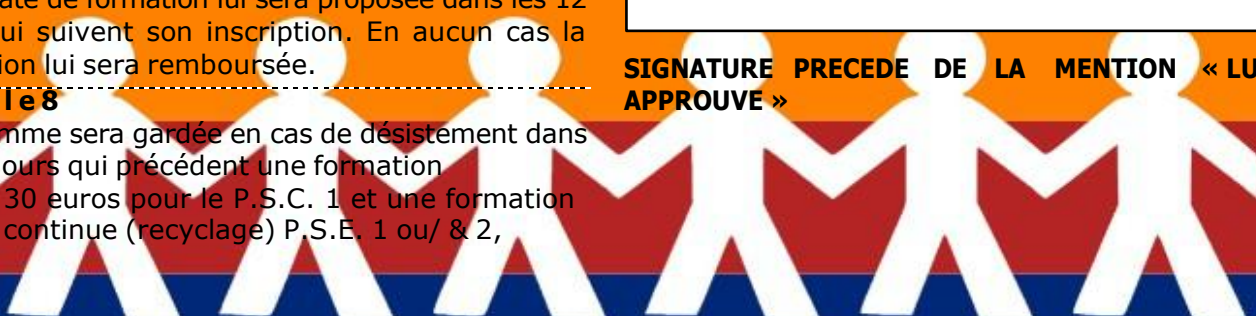
### Article 13

En cas de non-respect de l'un des articles du présent règlement, le conseil d'administration de l'association Prêts à secourir de la FNMNS se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.

NOM

PRÉNOM

**SIGNATURE PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »**



toute personne formée peut dispenser les gestes de premiers secours

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## CLAUSE 1 : OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'association PRETS A SECOURIRS de la FNMNS - PAS et de son client dans la cadre de la vente des formations dispensées par le CDF. Formations initiales et continues : GQS/PSC 1/PSE1/PSE2/PIC F/PAE F PSC/PAE F PS/ BNSSA/ SSA / FORMATIONS INCENDIES/SST/GESTION DES CONFLITS. Toute prestation accomplie par l'association PRETS A SECOURIRS de la FNMNS implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## CLAUSE 2 : PRIX

Les prix des différentes formations sont ceux en vigueur au jour de l'édition du devis ou de la commande. Ils sont libellés en euros. L'association PRETS A SECOURIRS de la FNMNS n'étant pas assujetti à la TVA le prix indiqué est donc celui qui devra être versé. L'association PRETS A SECOURIRS de la FNMNS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois il s'engage à facturer les formations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande ou du devis.

## CLAUSE 3 : RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristourne que l'association PRETS A SECOURIRS de la FNMNS serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge du client de certaines prestations.

## CLAUSE 4 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé

## CLAUSE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue :

- Soit par chèque
- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces

## CLAUSE 6 : RETARD DE PAIEMENT

Toute formation effectuée doit être réglée en totalité avant la remise des attestations certificats de compétence ou diplômes en fonction de la formation suivie. En cas de non-paiement aucun documents validant la formation ne sera remis au stagiaire.

## CLAUSE 7 : FORCE MAJEURE

PRETS A SECOURIRS de la FNMNS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution d'une formation ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations

décrites dans les présentes CGV découle d'un cas

de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

## CLAUSE 8 : TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de La Rochelle.

NOM

PRÉNOM

**SIGNATURE PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »**



toute personne formée peut dispenser les gestes de premiers secours

# REGLEMENT GENERAL DE LA RGPD

Le règlement européen a renforcé les droits des personnes et les responsabilités des responsables de traitement des données personnelles via le RGPD.

Votre inscription à l'une de nos formations est un traitement de données personnelles géré par le pôle administratif l'association **PRETS A SECOURIR de la F.N.M.N.S. – 8 BIS ROUTE DE LA COTE 17550 DOLUS D'OLERON.**

Le traitement a pour objet :

- Le positionnement du stagiaire (tests de prérequis, ...)
- L'inscription du stagiaire à l'une de nos formations,
- La fusion des documents administratifs et pédagogiques du stagiaire en lien avec la formation suivie,
- La création et l'envoi du certificat ou attestation ou diplôme en fin de formation du stagiaire,
- Le suivi de votre parcours de formation.

Les données sont recueillies auprès de tous les stagiaires l'association **PRETS A SECOURIR de la F.N.M.N.S.** car celles-ci sont indispensables à la création des documents liés à la formation, aux certificats, attestations et diplômes éventuellement demandés auprès des entités certificatrices, selon la réglementation. Les catégories de données traitées sont les données d'identité personnelles et professionnelles du stagiaire et de sa structure. Les personnes concernées par ce traitement sont le stagiaire ainsi que les responsables administratifs et financiers de l'organisme demandeur.

Le recueil des données est obligatoire et réglementaire dans le cadre de l'inscription aux formations dispensées par l'association **PRETS A SECOURIR de la F.N.M.N.S.** En cas de non-fourniture de ces données, le stagiaire ne pourra pas être inscrit à la formation. Ce traitement ne prévoit pas une décision automatisée et ne fait pas l'objet d'un transfert hors UE. Le destinataire des données est le secrétariat d l'association **PRETS A SECOURIR de la F.N.M.N.S.** via un logiciel de traitement des données en règle face aux obligations du RGPD.

Les données sont conservées pendant 10 ans conformément aux obligations des organismes de formation. Vous pouvez demander et accéder à une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au délégué à la Protection des Données de l'association **PRETS A SECOURIR de la F.N.M.N.S.** (secrétariat).

Je, soussigné(e), Mme/M. .... atteste avoir pris connaissance des mentions d'information ci-dessus et accepte que le l'association **PRETS A SECOURIR de la F.N.M.N.S.** collecte et utilise des données renseignées dans ce formulaire.

Fait à DOLUS D'OLERON, le ...../...../.....

**NOM**

**PRÉNOM**

**SIGNATURE PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »**



toute personne formée peut dispenser les gestes de premiers secours